

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 17 janvier 2017, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de commentaires des élus
- 10.04** Période de questions et commentaires du public
- 10.05** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.06** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
- 10.07** Appels d'offres à venir :
  - Divers travaux au chalet du parc Oscar-Peterson
  - Réparation des ascenseurs au centre Georges-Vanier
  - Services professionnels pour la conception du pavillon des aînés du parc Saint-Gabriel
- 10.08** Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec
- 10.09** Motion sur les conversions de logements locatifs en copropriétés

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Octroi d'un contrat à Les Entreprise Daniel et Fils inc. au montant de 113 825,25 \$ pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2016- 2017 (dossier 1165137005)
- 20.02** Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2017 à Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles, pour le projet Quartier 21 (dossier 1165111015)
- 20.03** Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), pour une période de 12 mois, au montant de 65 000 \$, pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions portant la valeur totale du contrat à 259 087,06 \$ (dossier 1140662001)

- 20.04** Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour une période de 12 mois, au montant de 41 007,31 \$, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbres et de voirie majorant ainsi le montant total du contrat de 41 007, 31 \$ à 82 014,62 \$ (dossier 1162892003)
- 20.05** Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA16 22 0225 corrigée relatifs à l'octroi d'une contribution financière non récurrente à différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, en 2017 (dossier 1166901002)
- 20.06** Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 20 267 \$ (dossier 1164399004)
- 20.07** Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 6 555 \$ (dossier 1164399005)

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016 (dossier 1167279008)
- 30.02** Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 701 900 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 7 647 800 \$ à 8 349 700 \$ (dossier 1166076005)
- 30.03** Affectation d'une dépense de l'année 2016 au poste budgétaire frais de réception et d'accueil (dossier 1166406003)

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012) (dossier 1166347009)
- 40.02** Adoption - Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « débit de boisson alcoolique » dans l'ensemble de la superficie du théâtre, d'ajouter les usages « salle de réception » et « salle de réunion » et de permettre un café-terrasse en cour avant pour le bâtiment sis au 5959, boulevard Monk - Théâtre Paradoxe (dossier 1166347007)
- 40.03** Ordonnances - Événement public (dossier 1160532005)
- 40.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1458, rue Basin - Lot A-2a (Phase 4) - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1164824024)
- 40.05** Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3000, rue Saint-Antoine Ouest (dossier 1163459017)

- 40.06** Modification du sens de la circulation sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Brennan, sur la rue Brennan, entre la rue de la Commune Ouest et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure, et sur la rue de la Commune Ouest, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure (dossier 1167365005)
- 40.07** Implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Coursol en direction est, à l'intersection de la rue du Dominion (dossier 1167365006)
- 40.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un immeuble au 230, rue du Dominion (dossier 1163459004)

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

### **Dossiers susceptibles d'être ajoutés à l'ordre du jour**

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement



**Dossier # : 1165137005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Les Entreprise Daniel et Fils inc. au montant de 113 825.25 \$ pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2016- 2017

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 113 825,25 \$, pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2016-2017, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Daniel et Fils inc., pour un montant de 113 825,25 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. La dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-06 11:34

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165137005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Les Entreprise Daniel et Fils inc. au montant de 113 825.25 \$ pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2016- 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la voirie requiert la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour ses travaux de chargement et de déblaiement de neige en régie lors des opérations de déneigement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 220460 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 : Octroi d'un contrat à JMV Environnement inc. au montant de 137 510,10 \$ pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement (dossier 1150663006)

**DESCRIPTION**

Le contrat consiste en la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs, pour la saison hivernale 2016-2017, soit pour la période du 18 janvier au 30 avril 2017. Les deux tracteurs seront en opération dans les deux secteurs nommés T-81 et T-82. Le contrat prévoit 500 heures par appareil.

Le présent sommaire vise à autoriser une dépense d'un montant de 113 825.26 \$ correspondant à 500 heures de travail par appareil au prix unitaire prévu dans le cadre de l'appel d'offres public n° 16-15678.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 7 novembre 2016 et la date d'ouverture des soumissions a été tenue le 23 novembre 2016; soit 15 jours. Sur les 12 preneurs, nous avons reçu 5 soumissions.

**JUSTIFICATION**

La location des tracteurs chargeurs avec opérateurs est nécessaire dans le cadre des opérations de déneigement dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est impératif de suivre les règles générales d'octroi de contrat prévues par la Loi sur les Cités et Villes de la façon suivante :

- moins de 25 000 \$ : gré à gré
- au moins 25 000 \$ et moins de 100 000 \$ : double invitation

- 100 000 \$ et plus : appel d'offres public

L'appel d'offres public n° 16-15678 a été préparé en coordination avec le Service de l'approvisionnement.

Le bordereau des prix comprend deux articles avec un tracteur chargeur pour chacun des deux articles. Les soumissionnaires pouvaient offrir un prix pour chaque article, séparément, afin de permettre à un maximum d'entreprises de soumissionner.

Les deux tableaux suivants montrent les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation pour chacun des deux articles du bordereau. Les prix incluent les taxes.

- **Article 1: Location d'un tracteur chargeur avec opérateur, entretien et équipement, pour les opérations de déneigement pour l'année 2016-2017**

Firmes soumissionnaires	Prix de base (\$)	Autre (préciser) (\$)	Total (\$)
Les Entreprises Daniel et Fils Inc.	56 912.63		56 912.63
Excavation P Huot Inc.	64 386.00		64 386.00
Gaston Constant Inc.	71 474.21		71 474.21
9267-7368 Québec Inc.	76 745.81		76 745.81
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	131 071.50		131 071.50
Dernière estimation réalisée			71 859.37
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			80 118.03
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			40.8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			74 158.87
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			130.3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 14 946.74
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 20.8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			7 473.37
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13.1 %

- **Article 2: Location d'un tracteur chargeur avec opérateur, entretien et équipement, pour les opérations de déneigement pour l'année 2016-2017**

Firmes soumissionnaires	Prix de base (\$)	Autre (préciser) (\$)	Total (\$)
Les Entreprises Daniel et Fils Inc.	56 912.63		56 912.63
Excavation P Huot Inc.	64 386.00		64 386.00

Les Entreprises Canbec Construction Inc.	131 071.50	131 071.50
Dernière estimation réalisée		71 859.37
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		84 123.38
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		47.8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		74 158.87
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		130.3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		- 14 946.74
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		- 20.8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		7 473.37
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		13.1 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est donc « Les Entreprises Daniel et Fils inc.» pour un total de 113 825.25\$

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

Service	Période	Montant avant taxes	Montant net	Montant TTC
Location deux tracteurs chargeurs	du 18 février au 30 avril 2017	99 000,00 \$	103 937,63 \$	113 825,25 \$

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les opérations de déneigement sont nécessaires et incontournables à cause de l'impact majeur de la neige sur les plans économique et social.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 18 janvier 2017 Fin : 30 avril 2017

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 5 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CÔTÉ  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-05

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur



**Dossier # : 1165111015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2017 à «Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles» pour le projet Quartier 21.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et « Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles » , pour une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2017, pour le projet Q21 intitulé: *Tisser des liens verts et comestibles au sud de Pointe Saint-Charles* ;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de trente mille dollars (30 000 \$) , payable en deux versements, soit: vingt sept mille dollars (27 000 \$) à la signature de la convention et trois mille dollars (3 000 \$) une fois que la rapport final soit accepté (fin Janvier 2018);

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2016-12-22 17:46

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165111015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2017 à «Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles» pour le projet Quartier 21.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 "Aménager des quartiers durables" du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* .

Le programme *Quartiers 21* vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables :

- par la prise en compte des dimensions environnementales, économiques et sociales dans les actions envisagées;
- par l'application des principes de développement durable;
- par la mise en oeuvre de projets qui s'inscrivent en continuité avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Le programme est géré et financé conjointement par la Ville de Montréal et la Direction de la santé publique de Montréal. Le financement des projets s'étend sur une période de trois ans, conditionnel au dépôt de bilans satisfaisants et des budgets disponibles.

- Entre 2005 et 2008, douze projets *Quartiers 21* ont été implantés;
- En 2009, le programme *Quartiers 21* a été revu et bonifié;
- En 2010, quatre projets ont été financés;
- En 2011, quatre projets ont été financés;
- À la fin 2016, trois nouveaux projets sont financés pour 2017 dans l'arrondissement de Saint-Léonard, Rosemont - La Petite Patrie et Le Sud-Ouest.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée (dossier 2165360001) : Autoriser des virements budgétaires totalisant 90 000 \$ en provenance du Bureau du développement durable à la Direction générale, pour le démarrage de trois nouveaux projets, dans le cadre du programme *Quartiers 21*, dans les arrondissements de Saint-Léonard (30 000 \$), de Rosemont - La Petite-Patrie (30 000 \$) et Le Sud-Ouest (30 000 \$).

CA14 22 0517: Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2014 à «Concertation Ville-Émard - Côte Saint-Paul» pour le projet Quartier 21 (dossier 1145111006).

CA12 22 0414: Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 35 000 \$ pour l'année 2013 à la Coalition de la Petite-Bourgogne pour le projet Quartier 21 (dossier 1122817009).

## DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles

Nom du projet : *Tisser des liens verts et comestibles au sud de Pointe-Saint-Charles*

Brève description du projet : Ce projet s'inscrit dans les orientations des Quartiers 21. Il répond aux besoins d'un secteur défavorisé de Pointe Saint-Charles et permet le développement des axes du plan de développement durable:

### 1. Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

- Autonomie alimentaire : améliorer les conditions de vie des résidents par l'accès de proximité à des aliments frais, avec des plantations comestibles (carrés potagers, vergers, baies, fleurs) dans divers lieux publics, institutionnels et privés, et en augmentant les jardins collectifs au Parc Leber et au Bâtiment 7
- Verdissement : aménager et verdir des espaces publics, institutionnels et privés : cours d'écoles, places publiques au bâtiment 7, cours d'habitation HLM
- Solidarité sociale : augmenter la capacité des résidents de se procurer à proximité et gratuitement des aliments frais (récolte dans les vergers, les jardins, les ruelles...)
- Transport actif : développer un parcours piéton entre les divers lieux d'intérêt et les espaces verts et comestibles du sud du quartier; encourager et sécuriser les déplacements piétons et cyclistes dans les rues et ruelles, aux abords des écoles, sur la rue principale Wellington; ajouter du mobilier pour encourager le développement de l'utilisation du vélo et transport actif
- Cohésion de quartier : créer des liens entre le quartier existant et son prolongement sur les anciens terrains du CN, avec un parcours reliant le quartier habité avec les espaces extérieurs du Bâtiment 7, les talus industriels à verdir, les habitations coopératives.
- Mobilisation citoyenne : mobiliser les citoyens de l'idéation jusqu'à la réalisation et l'appropriation des espaces
- Appropriation des lieux publics, rues et ruelles : mettre en valeur les parcours verts et comestibles et les initiatives citoyennes avec une signalétique et des panneaux expliquant les lieux d'intérêts; Animer les espaces publics et collectifs verdis; ajouter du mobilier urbain propice à l'appropriation du domaine public

### 2. Pratiquer une gestion responsable des ressources

- Lutte contre le gaspillage alimentaire : récolte, transformation, distribution des fruits de verger et aménagements comestibles

### 3. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions

- Démarche auprès des institutions publiques, industries et habitations collectives du

sud du quartier à adopter de bonnes pratiques de développement durable en verdissant et plantant des espaces collectifs : buttes de l'AMT et du CN, abords des écoles, cours d'habitations HLM

4. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

· Lutte contre les îlots de chaleurs : Augmenter la couverture végétale avec du verdissement et des plantations d'arbres

5. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES

· Mesure d'apaisement de circulation pour encourager le transport actif dans la vie quotidienne (réappropriation des rues par les piétons, cyclistes versus automobiles et camions).

Les organismes activement impliqués dans le projet sont :

- Éco-quartier Sud-Ouest : membre du comité de pilotage, ressources humaines et matérielles, expertise en développement durable;
- Les YMCA du Québec, éco-initiative citoyennes : ressources humaines et matérielles, expertise en développement durable;
- Club Populaire des consommateurs : membre du comité de pilotage, ressources humaines, expertise en agriculture urbaine;
- Collectif 7 à Nous: membre du comité de pilotage, ressources humaines, expertise;
- Partageons l'espoir : partenaire;
- Écoles, OMH, Agence métropolitaine de transport (AMT).

## **JUSTIFICATION**

D'importants facteurs justifient l'implantation du projet :

- Forte disparité de population;
- Sécurité des déplacements à améliorer;
- Prolongement de la trame urbaine en lien avec le quartier habité et le désenclavement du secteur particulièrement défavorisé des HLM Alexandra; Favoriser les liens avec l'extérieur du territoire d'intervention, avec les ressources et avec le fleuve.
- Nuisances industrielles : passage et triage ferroviaire, camionnage lourd, etc.;
- Îlots de chaleur importants;
- Désert alimentaire, accès physique et économique aux aliments frais difficile;
- Prolongement du quartier. Un projet immobilier majeur est prévu sur les anciens terrains du CN, avec l'ajout de 825 nouveaux logements, dont 225 unités communautaires. Une large portion du site conservera sa vocation industrielle, tandis qu'un des bâtiments sera réapproprié par la communauté, le Bâtiment 7.
- Espaces verts et d'agriculture urbaine : sols contaminés, absence de jardins communautaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Information sur le processus d'allocation des fonds du programme Quartiers 21 :

Processus de versement sur trois ans (an 1 : 30 000 \$, an 2 : 50 000 \$, an 3 : 50 000 \$)

- An 1 (2016) une somme totale de 30 000 \$ en provenance du Bureau du développement durable a été remise à l'Arrondissement Le Sud-Ouest. Ensuite, par le biais de la décision de son conseil d'arrondissement, l'Arrondissement Le Sud-Ouest versera 30 000 \$ à l'organisme Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles pour la mise sur pied de leur projet.

- Ans 2 et 3 (2017 - 2018) : les 100 000 \$ (ans 2 et 3 du programme Q21) seront versés par la Direction régionale de la santé publique.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un projet de mobilisation citoyenne s'inscrit dans le cadre de Quartiers 21.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'un projet multidimensionnel s'appuyant sur des initiatives en cours ou en émergence qui permettra la création de liens de façon organique. Il renforce la capacité d'agir des groupes et des résidents et contribue à développer une vision cohérente du quartier ainsi qu'à renforcer le sentiment d'appartenance et l'identité collective. Ainsi, il s'agit de relier entre eux des lieux d'intérêts, des espaces verdis, un nouveau développement résidentiel, des initiatives communautaires, le tout afin de tisser des milieux de vie ce que l'organisme demandeur a baptisé une "opération de tricotage urbain".

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi par les fonctionnaires du développement social de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-20

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social

**Dossier # : 1140662001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Prolongation du contrat octroyé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), pour une période de 12 mois, au montant de 64 087 \$, pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions

D'autoriser une dépense de 64 087 \$ pour l'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors d'évictions, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;  
De prolonger le contrat octroyé à 9176-7277 Québec inc.(Go Cube), pour une période de 12 mois, au montant de 64 087 \$, aux mêmes termes et conditions des documents de l'appel d'offre n° 13-13352;

D'autoriser le virement budgétaire de 66 000 \$ de la division bureau technique vers la division des permis et inspections suite à la réorganisation administrative réalisée en 2015;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Luc GAGNON **Le** 2016-01-22 12:07**Signataire :**

Luc GAGNON

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1140662001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), pour une période de 12 mois, au montant de 65 000 \$, pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions portant la valeur totale du contrat à 259 087,06 \$

D'autoriser une dépense de 65 000,00 \$ pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

De reconduire le contrat octroyé à 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) pour une période de 12 mois, au montant de 65 000,00 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n° 13-13352, majorant ainsi la valeur du contrat à 259 087,06 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-05 09:08

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1140662001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Prolongation du contrat octroyé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), pour une période de 12 mois, au montant de 64 087 \$, pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors d'expulsions, par ordre de la cour, les biens meubles et les objets, qui appartiennent à l'occupant évincé, sont déposés obligatoirement sur le domaine public. Le conseil d'arrondissement avait octroyé au CA 14 22 0048 du 04 février 2014 le contrat # 13-13352 à « Go Cube (9176-7277 Québec Inc.) » pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers, récupérés lors des évictions, pour la période allant du 05 février 2014 au 04 février 2016.

Les services responsables de la gestion de ce contrat recommandent l'utilisation de l'option de prolongation d'un an, prévue dans le contrat.

Un avis de prolongation pour une période de 12 mois a été signifié, par écrit, à l'adjudicataire et ce dernier a exprimé, par écrit, son accord pour la prolongation dont une copie est en pièce jointe au présent sommaire addenda.

La prolongation est valable pour une période de 12 mois, soit du 05 février 2016 au 04 février 2017, selon les mêmes termes et prix du contrat initial.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed ESSADKI  
Agent(e) technique en ingenierie municipale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140662001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), pour une période de 12 mois, au montant de 65 000 \$, pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors des évictions portant la valeur totale du contrat à 259 087,06 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**



**Contenu**

Lors d'expulsions, sur ordre de la cour, les biens meubles et les objets qui appartiennent à l'occupant évincé sont déposés obligatoirement sur le domaine public.

Le conseil d'arrondissement a octroyé lors de son conseil d'arrondissement du 04 février 2014 le contrat # 13-13352 à 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube), pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers, récupérés lors des évictions, pour la période allant du 05 février 2014 au 04 février 2016 (résolution n° CA 14 22 0048 ).

Selon l'article 4 de la section III des clauses administratives particulières du cahier de charges intitulé **prolongation du contrat** mentionnant que « Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes » (voir pièces jointes ADDENDA ).

La première option de prolongation a été utilisée et elle arrive à échéance le 04 février 2017 (résolution n° CA16 220053).

La Division des permis et inspections qui est responsable de la gestion de ce contrat recommande l'utilisation de l'option de la deuxième prolongation.

Comme prévu dans le contrat, un avis de prolongation a été signifié, par écrit, à l'adjudicataire et ce dernier a exprimé son accord dont une copie est jointe au présent dossier.

La prolongation est valable pour une période de 12 mois, soit du 05 février 2017 au 04

février 2018, selon les mêmes termes, conditions et prix du contrat initial.

Le financement du contrat pour l'année 2017 est assumé à 100 % par l'arrondissement du Sud-Ouest.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed ESSADKI

Agent(e) technique en ingenierie municipale

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1140662001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à 9176-7277 QC inc. (Go Cube) pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers, récupérés lors des évictions sur une période de 24 mois et autoriser une dépense maximale de 130 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors d'expulsions, par ordre de la cour, les biens meubles et les objets, qui appartiennent à l'occupant évincé, sont déposés obligatoirement sur le domaine public. Afin d'offrir un service d'entreposage aux citoyens évincés, l'arrondissement a décidé de mandater la Direction de l'approvisionnement à solliciter le marché afin de combler les besoins en matière de récupération des biens meubles et des objets des locataires évincés. À cet effet, la Direction de l'approvisionnement a préparé et lancé le 18 décembre 2013, l'appel d'offres 13-13352 pour « le service d'enlèvement, de transport, d'entreposage et de disposition d'objets et d'effets mobiliers récupérés lors de l'expulsion de locataires et autres occupants ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 22 0048: Octroi d'un contrat à « Go Cube (9176-7277 Québec Inc.) » pour le service d'enlèvement d'objets et d'effets mobiliers, récupérés lors des évictions, sur une période d'un an et autoriser une dépense maximale de 65 000 \$ (dossier 1130662001)

**DESCRIPTION**

Les services seront réalisés par l'adjudicataire, comme indiqué au cahier des charges de l'appel d'offres 13-13352. De manière générale, pour chaque éviction, l'adjudicataire doit réaliser les tâches suivantes : le déplacement du lieu d'entreposage, le chargement des biens sur les lieux de l'éviction qui sont déposés sur le domaine public, le transport des biens, l'entreposage pour une période de 60 jours, tels qu'exigés par la loi, la disposition des biens à la fin du délai d'entreposage si le propriétaire ne les a pas récupérés et les services connexes reliés à ces opérations. L'adjudicataire sera payé selon le travail réalisé aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission. Le contrat débute le 1er mars 2014 et se termine le 29 février 2016, avec 2 options de prolongation d'une année chacune.

**JUSTIFICATION**

L'entreposage des biens meubles donnera l'opportunité aux citoyens évincés de les récupérer plus tard. Les services d'un adjudicataire sont recommandés puisque l'arrondissement n'a pas de système d'entreposage pour stocker des biens meubles.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix soumissionné de 9176-7277 QC inc. est de 106 811, 77\$. La soumission présente un scénario de 100 évictions. Toutefois, le coût réel du contrat ne peut être établi, car le nombre d'évictions est imprévisible; la quantité ainsi que la durée des tâches peuvent varier à chaque éviction.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas recourir au service de l'adjudicataire impliquerait que les biens et effets meubles seraient détruits, au lieu d'être entreposés temporairement et récupérés par le citoyen ultérieurement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 1 mars 2014

Fin du contrat : 29 février 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges et aux instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Stéphane CARON  
Ingenieur(e), Chef de division

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur

Préparé par: Nadine GERMAIN ing.  
Tél : 868-5035



**Dossier # : 1162892003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour une période de 12 mois, au montant de 41 007,31 \$, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbres et de voirie majorant ainsi le montant total du contrat de 41 007, 31 \$ à 82 014,62 \$

D'autoriser une dépense de 41 007,31 \$ pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbres et de voirie, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

De reconduire le contrat octroyé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour une période de 12 mois, au montant de 41 007,31 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres n° 16-15139, portant ainsi la valeur totale du contrat de 41 007,31 \$ à 82 014,62 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-05 09:07

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162892003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour une période de 12 mois, au montant de 41 007,31 \$, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbres et de voirie majorant ainsi le montant total du contrat de 41 007, 31 \$ à 82 014,62 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division des parcs et de l'horticulture et celle de la voirie requièrent la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux d'excavation, de réfection et d'entretien des conduites d'égouts et d'aqueduc ainsi que pour la plantation d'arbres (une rétrocaveuse pour chaque division).

Le conseil d'arrondissement a octroyé lors de son conseil d'arrondissement du 18 mai 2016 le contrat # 16-15139 à 9154-7277 Québec Inc. (Location Guay), pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbre et de voirie (résolution n° CA 16 22 0199). Le contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

Selon l'article 5 de la section III des clauses administratives particulières du cahier des charges intitulé **prolongation du contrat** mentionnant que « Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée du début de la prolongation du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois, pour un maximum d'une (1) prolongation. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes. » (voir pièces jointes ADDENDA ). Donc la reconduction de ce contrat est conforme aux documents de l'appel d'offres n° 16-15139.

- L'article 1 du contrat consiste en la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux de plantation d'arbres. La Division des parcs et de l'horticulture prévoit 324 heures de location, dont 144 heures pour la période de printemps et 180 pour celle de l'automne.
- L'article 2 du contrat consiste en la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux de trottoirs, chaussées, égouts et aqueduc, de mai à la fin novembre 2017. La Division de la voirie prévoit environ 150 heures de location.

Durée du contrat du 1er mai 2017 au 30 avril 2018.

Le financement du contrat pour l'année 2017 est assumé à 100 % par l'arrondissement du Sud-Ouest.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 22 décembre 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CÔTÉ  
Chef de division

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162892003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) au montant de 41 007,31 \$ pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux de plantation d'arbres et de voirie pour une période approximative de douze mois

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division des parcs et de l'horticulture et celle de la voirie requièrent la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des travaux d'excavation, de réfection et d'entretien des conduites d'égouts et d'aqueduc ainsi que pour la plantation d'arbres (une rétrocaveuse pour chaque division).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Octroi d'un contrat à « 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc. », au montant de : 51 816,36 \$, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs, pour les travaux de plantation d'arbres (380 heures) et ceux de la voirie (150 heures), pendant une période approximative de six mois. CA15 22 0199

**DESCRIPTION**

Cet appel d'offres avait pour objectif la location de deux rétrocaveuses, avec opérateurs, pour différentes périodes et divers types de travaux pour la Division des parcs et de l'horticulture et celle de la voirie. Parmi les six soumissions reçues, seulement cinq ont été déclarées conformes administrativement.

Méthode d'adjudication :

Pour l'attribution de ce contrat, on s'assure de la conformité administrative et technique des soumissions et on octroie le contrat par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des deux articles suivants :

- L'article 1 du contrat consiste en la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux de plantation d'arbres. La Division des parcs et de l'horticulture prévoit 324 heures de location, dont 200 heures pour la période de printemps et 180 pour celle de l'automne.
- L'article 2 du contrat consiste en la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux de trottoirs, chaussées, égouts et aqueduc, du 11 mai à la fin novembre 2016. La Division de la voirie prévoit environ 150 heures de location.

## **JUSTIFICATION**

La location des rétrocaveuses est nécessaire pour les travaux de plantation d'arbres et l'entretien annuel des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Au cours des années précédentes, l'arrondissement utilisait ce service par le biais du billet d'outillage. Depuis décembre 2009, un avis juridique a été déposé afin de clarifier les limites de l'utilisation d'un tel fichier en regard des règles applicables en matière d'octroi de contrats.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement du contrat pour l'année 2016 est assumé à 100 % par l'arrondissement Le Sud-Ouest.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La plantation d'arbres permet le verdissement du paysage urbain et donc favorise un environnement sain et agréable pour les citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de plantation d'arbre permettent de maintenir un cadre de vie agréable et de rendre le paysage urbain plus convivial. Ainsi, ils ont un impact direct sur la qualité de vie des citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucun

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'arrondissement se conforme à la Loi sur les cités et villes concernant l'octroi de contrats.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Richard CÔTÉ, Le Sud-Ouest  
Julie ARNAUD, Le Sud-Ouest

Lecture :

Richard CÔTÉ, 9 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane BERGEVIN  
Chef de section matériel roulant T/P

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-06

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1166901002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA16 22 0225 corrigée relatifs à l'octroi d'une contribution financière non récurrente à différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal, en 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA16 22 0225 corrigée.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2016-12-20 10:48

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1166901002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA16 22 0225 corrigée relatifs à l'octroi d'une contribution financière non récurrente à différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal, en 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Il y a une erreur dans un montant inscrit dans la résolution CA16 22 0225 du 7 juin 2016. Pour l'organisme WeArt et Ateliers Créatifs Montréal, la résolution indique le montant 29 850 \$ alors que le montant aurait dû être 29 580 \$. Le présent dossier vise à corriger cette erreur par le dépôt d'un procès-verbal de correction de la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA16 22 0225 corrigée.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné CLAUDE  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166901002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 166 171 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal, en 2017 et approbation des projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a convenu, en collaboration avec la Ville de Montréal, de mettre en place un appel de projets de quartier, qui visait à :

- soutenir des initiatives, des projets et des événements culturels qui permettront de célébrer le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal à l'échelle locale, sur l'ensemble du territoire de la Ville;
- célébrer l'histoire de Montréal et la vitalité culturelle en mettant en valeur les richesses et les particularités des arrondissements montréalais;
- proposer à la population montréalaise une offre festive de proximité et encourager la participation culturelle des citoyens;
- renforcer la fierté des citoyens, maximiser les retombées socio-économiques, laisser un héritage tangible ou intangible au-delà de 2017 et accroître le rayonnement de la métropole.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1243 (27 octobre 2015)

Accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et déployer la programmation des célébrations prévus tout au long de 2017 - Autoriser un virement de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon une répartition équitable établie par la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, afin de financer les projets de quartier.

**DESCRIPTION**

Suite à l'appel de projets de quartier, dont les modalités sont en pièce jointe, l'arrondissement a reçu vingt-cinq (25) projets, dont seize (16) ont été jugés admissibles et évalués sur la base des critères suivants :

- Le projet s’inscrit de manière originale dans la ligne éditoriale « Créer des ponts » : 20 %
- Le projet répond aux différents objectifs de l'appel de projets de quartier : 40 %
- Le projet présente un budget réaliste et prévoit idéalement le recours à d'autres sources de revenus : 20 %
- Le projet est réalisable en termes de faisabilité : 20 %

Suite à l’analyse du comité, quatre (4) projets ont été retenus et sont soumis dans le cadre du présent sommaire soit :

- 53 195 \$ au projet L'Usine à Films, par Art Massif, qui prévoit un lieu de création éphémère qui met à la disposition du public du 1er septembre au 15 octobre 2017 des décors historiques du patrimoine et de l’histoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest de Montréal ainsi que des éléments techniques nécessaires à la réalisation de courts métrages.
- 43 920 \$ au projet Vue de ruelle, par Regroupement des éco-quartiers, qui propose quatre webdocs et quatre fresques lumineuses conçues à partir des webdocs et d’archives photos qui seront projetés, lors de quatre soirées-événements en août 2017 dans quatre ruelles vertes.
- 39 475 \$ au projet La Guirlande du 375<sup>e</sup>, par Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles, qui propose la réalisation collective d’une guirlande de 1400 mètres de longueur afin d’habiller les artères principales de Pointe-Saint-Charles pour la fête du 375<sup>e</sup> de Montréal.
- 29 580 \$ au projet La Cabane Smith, par WeArt et Ateliers Créatifs Montréal, qui est un projet de plateforme créative, participative et festive qui se déroulera sur l’espace public de la Promenade Smith, au pied de la Tour Wellington, entre le 15 juin et le 20 juillet 2017.

## **JUSTIFICATION**

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les documents de l’appel de projets de quartier (en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces contributions seront financées par l’entremise d’un virement budgétaire en provenance du chapitre corporatif de la ville-centre, tel que précisé au sommaire décisionnel entériné le 27 octobre dernier par la résolution du conseil municipal CM15 1243, soit le compte suivant :

Provenance :

2101-0010000-202059-06503-61900-016491-0000-000000-0000-000000-00000-0000

La dépense sera imputée au compte  
suivant :2434.0010000.305413.07001.61900.016491.0000.000000.026120.00000.00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets soutenus ont des impacts directs sur le développement social :  
Regroupement des éco-quartiers  
Vue de ruelle

Après dix ans d'existence, nous retrouvons à Montréal, plus de 230 ruelles vertes et plus de 45 kilomètres de ruelles verdies. Le concept de ruelle verte, et nouvellement celui de ruelle verte et active est une véritable démarche de développement durable. Le dispositif technique de diffusion des fresques lumineuses se compose d'un projecteur vidéo, d'un système de son portatif et d'une batterie, montés sur un tricycle de livraison modifié. Après chaque soirée-événement, le ciné-parc ambulant repart sans laisser de trace, ni de pollution. Ce projet va donc dans le sens du développement durable autant dans son contenu que dans sa forme.

Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles  
La Guirlande du 375<sup>e</sup>

La guirlande éphémère sera réalisée à partir de coton neuf dégradable pour ainsi garder le côté écologique du projet. Celle-ci résistera au passage du temps grâce à l'expérience mémorable et durable qui restera dans la mémoire de toute la population de Pointe-Saint-Charles participant au projet. Plus loin que cette mémoire collective, des traces sous forme de photographies et vidéos, documenteront le processus de production citoyenne.

WeArt et Ateliers Créatifs Montréal  
La Cabane Smith

Le projet s'appuie sur un approvisionnement et une gestion responsable (matériaux, nourriture locale, déchets, etc.). La Cabane Smith s'ancre dans une démarche de développement durable en prenant part à un paysage urbain en mouvement. Le projet se veut un jalon essentiel dans le processus d'appropriation de l'espace public. Il suscitera, à travers l'échange et la fête, la collaboration des citoyens pour l'épanouissement d'un quartier en renouveau, en impliquant ainsi la population dans la durée. Le projet se veut laisser un legs à la mémoire collective par l'expérience vécue, et aux générations futures. Le projet s'inscrit dans la démarche du « agir local, penser global ». En se préoccupant de ce qui nous entoure au plus proche, soit notre patrimoine matériel et immatériel, les citoyens contribuent ensemble à une vision globale et à long terme de Montréal.

Art Massif  
L'Usine à Films

Nous souhaitons mettre en place une démarche de récupération et de recyclage d'objets pour l'élaboration de la scénographie et des différents décors à mettre en place (meubles, objets de décoration, accessoires), par un appel à la communauté et aux organismes locaux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ces projets permettra aux citoyens de l'arrondissement de profiter de festivités de proximité en 2017, lors du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Les projets retenus maximisent le potentiel d'impact au niveau du sentiment de fierté et d'appartenance, tout en permettant de créer des ponts entre les organismes et les individus qui constituent la richesse et la diversité de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication globale sera développée par la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Les opérations de communication prévues dans cette stratégie répondront aux obligations

en matière de visibilité convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe E de chaque convention).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des projets soutenus selon les échéanciers convenus dans les conventions.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest  
Constance LAUZON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Sébastien LÉVESQUE, 19 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis Xavier SHEITOYAN  
agent(e) culturel(le)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-09

Chantal BEAULIEU  
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1164399004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 20 267 \$

D'indexer de 2% les totaux des contributions financières, pour l'année 2017, avec les organismes énumérés ci-dessous;  
D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 20 267 \$ aux organismes ci-après désignés:

Organisme	Contribution financière	Contribution financière indexée	Indexation (\$)
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	17 597 \$	17 949 \$	352 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	276 821 \$	282 357 \$	5 536 \$
Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique	174 921 \$	178 419 \$	3 498 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	368 711 \$	376 085 \$	7 374 \$
Corporation l'Espoir	3 649 \$	3 722 \$	73 \$
Les Scientifines	5 212 \$	5 316 \$	104 \$
Loisirs Saint-Henri	14 594 \$	14 886 \$	292 \$
Prévention Sud-Ouest	120 596 \$	123 008 \$	2 412 \$
YMCA Pointe-Saint-Charles	31 273 \$	31 898 \$	625 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 013 374 \$</b>	<b>1 033 641 \$</b>	<b>20 267 \$</b>

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-06 08:30

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1164399004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 20 267 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Considérant que les montants accordés sous forme de contributions aux organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement n'ont pas été indexés depuis l'année 2013, il serait souhaitable qu'une indexation de 2% des montants déjà prévus soit appliquée dès 2017. En appliquant une hausse de 2% des montants accordés en contributions aux organismes oeuvrant dans l'arrondissement le Sud-Ouest, les sommes sont majorées de la manière suivante:

<b>Organisme</b>	<b>Contribution financière</b>	<b>Contribution financière indexée</b>	<b>indexation (\$)</b>
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	17 597 \$	17 949 \$	352 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	276 821 \$	282 357 \$	5 536 \$
Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique	174 921 \$	178 419 \$	3 498 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	368 711 \$	376 085 \$	7 374 \$
Corporation l'Espoir	3 649 \$	3 722 \$	73 \$
Les Scientifines	5 212 \$	5 316 \$	104 \$
Loisirs Saint-Henri	14 594 \$	14 886 \$	292 \$
Prévention Sud-Ouest	120 596 \$	123 008 \$	2 412 \$
YMCA Pointe-Saint-Charles	31 273 \$	31 898 \$	625 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 013 374 \$</b>	<b>1 033 641 \$</b>	<b>20 267 \$</b>

Il est à noter qu'un montant de 99 675 \$, accordé par la service de la gestion et de la planification mobilière, ne provient pas des budgets de l'arrondissement. C'est pour cette raison que ce montant n'apparaît pas au tableau suivant.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu BOLDUC

C/D Ressources financières matérielles et  
informationnelles

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164399004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contributions financières au montant total de 1 113 049 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes.

Les organismes partenaires qui sont visés par le présent octroi ont présentement une entente de partenariat avec l'arrondissement:

<b>Organisme</b>	<b>Soutenu financièrement depuis</b>
Centre d'intégration à la vie active	1962
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	1986
Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique	1982
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	1997
Corporation l'espoir	1998
Les scientifiques	1996
Loisirs St-Henri	1996
Prévention Sud-Ouest	1987
Les YMCA du Québec - Pointe-Saint-Charles	1851

De part leur mission, ces organismes contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS ainsi que du grand objectif du Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 de l'arrondissement qui se lit comme suit: «Améliorer le cadre, les conditions et la

qualité de vie de la population du Sud-Ouest ». Ils permettent de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Sud-Ouest.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12-01-2016 1156481004 CA16 22 0011 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 17 597 \$ à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique

04-12-2014 1144282004 CA14 22 0515 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 276 821 \$ à l'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon

04-12-2014 1144282002 CA14 22 0514 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 174 921 \$ à l'organisme Centre récréatif, culturel, sportif Saint-Zotique

04-12-2014 1145211004 CA14 22 0513 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 368 711 \$ et octroi de 97 717 \$ pour l'entretien sanitaire à l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne

04-12-2014 1146481005 CA14 22 0512 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 3 649 \$ à l'organisme Corporation L'Espoir

01-12-2015 1156481006 CA15 22 0448 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 5 212 \$ à l'organisme Les Scientifines

07-06-2016 1164282001 CA16 22 0220 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 14 594 \$ à l'organisme Loisirs Saint-Henri

01-12-2015 1155111011 CA15 22 0447 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 120 596 \$ à l'organisme Prévention Sud-Ouest

04-12-2014 1146481006 CA14 22 0516 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 31 273 \$ à l'organisme YMCA du Québec, succursale de Pointe-Saint-Charles

## DESCRIPTION

L'objet de ce sommaire précise les versements des contributions financières pour l'année 2017 pour chaque organisme partenaire mentionné. Les montants des contributions accordées ainsi que les missions des organismes se retrouvent dans le tableau ci-joint. Les missions de ces organismes concordent avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. De plus, ils sont en mesure de poursuivre l'offre de service offerte à ce jour dans les différents programmes.

Organisme	Mission	Programme	Contribution financière
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	Promouvoir, étudier, parrainer et développer des programmes d'activités, afin de répondre aux besoins d'intégration exprimés par les personnes ayant un handicap physique.	· Activités de loisirs	17 597 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Offrir à la population des secteurs Émard et Saint-Paul, des activités de loisir, communautaires, socio-culturelles, physiques et scientifiques, accessibles, diversifiées et de qualité.	· Centre témoin grand centre · Entretien d'un centre	276 821\$

Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique	Développer, opérer et maintenir un centre d'activités récréatives, socioculturelles, physiques et sportives dans le quartier Saint-Henri.	· Centre témoin grand centre	174 921 \$
Centre Sportif de la Petite-Bourgogne	Promouvoir une qualité de vie saine dans un environnement sécuritaire par l'organisation et l'animation d'activités sportives, physiques et de loisirs.	· Centre témoin grand centre · Entretien d'un centre	368 711 \$ 99 675 \$
Corporation l'Espoir	Sensibiliser la population sur les besoins et les problèmes des personnes déficientes mentales; étudier et évaluer les services existants de soins et de développement psychologique et physique des personnes; promouvoir tous programmes de dépistage, d'éducation, de traitement et de réhabilitation adressés à des personnes déficientes mentales.	· Activités de loisirs	3 649 \$
Les Scientifines	Développer différentes compétences de vie par la promotion des sciences auprès des jeunes filles provenant de milieux défavorisés.	· Activités de loisirs	5 212 \$
Loisirs Saint-Henri	Offrir un camp de jour à la population du secteur de Saint-Henri.	· Club de vacances	14 594 \$
Prévention Sud-Ouest	L'organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;	· Tandem	120 596 \$
YMCA Pointe-Saint-Charles	Offrir des activités jeunesse pour l'ensemble des jeunes du Sud-Ouest en général et de Pointe Saint-Charles en particulier. L'organisme YMCA de Pointe Saint-Charles offre diverses activités (loisirs, sports et culture) dans un cadre sécuritaire et avec un encadrement d'expérience.	· Activités de loisirs	31 273 \$

## JUSTIFICATION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont partie prenante de l'offre de service municipale en sports et loisirs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera assumée à hauteur de 1 013 374 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest et à hauteur 99 675 \$ par la ville-centre comme mentionné dans le tableau ci-dessous. Ces dépenses seront imputées comme indiqué dans les interventions financières.

Organisme	Contribution financière
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	17 597 \$

Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	276 821 \$
Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique	174 921 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	368 711 \$ 99 675 \$ (Service de la gestion et de la planification immobilière)
Corporation l'Espoir	3 649 \$
Les Scientifines	5 212 \$
Loisirs Saint-Henri	14 594 \$
Prévention Sud-Ouest	120 596 \$
YMCA Pointe-Saint-Charles	31 273 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 013 374 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement de personnes. De plus, les activités réalisées avec ce financement s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenu de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement, approuvées par l'arrondissement et contenues dans leur convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi des conventions.  
Évaluation des plans d'actions des organismes partenaires.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

René SCOTT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

René SCOTT, 22 novembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine BÉLANGER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-11-19

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1164399005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 6 555 \$

D'indexer de 2% les totaux des contributions financières, pour l'année 2017, avec les organismes énumérés ci-dessous;

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 6 555 \$ aux organismes ci-après désignés:

Organisme	Contribution financière	Contribution financière indexée	indexation (\$)
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	58 898 \$	60 076 \$	1 178 \$
Centre Culturel Georges-Vanier	31 270 \$	31 895 \$	625 \$
Club Aquatique du Sud-Ouest (C.A.S.O.)	116 885 \$	119 223 \$	2 338 \$
Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	37 319 \$	38 065 \$	746 \$
Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Maison des jeunes la Galerie	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Maison des jeunes l'Escampette	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
<b>TOTAL</b>	<b>327 768,00 \$</b>	<b>334 323 \$</b>	<b>6 555 \$</b>

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-09 15:45

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164399005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 6 555 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Considérant que les montants accordés sous forme de contributions aux organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement n'ont pas été indexés depuis l'année 2013, il serait souhaitable qu'une indexation de 2% des montants déjà prévus soit appliquée dès 2017. En appliquant une hausse de 2% des montants accordés en contributions aux organismes oeuvrant dans l'arrondissement le Sud-Ouest, les sommes sont majorées de la manière suivante:

<b>Organisme</b>	<b>Contribution financière</b>	<b>Contribution financière indexée</b>	<b>indexation (\$)</b>
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	58 898 \$	60 076 \$	1 178 \$
Centre Culturel Georges-Vanier	31 270 \$	31 895 \$	625 \$
Club Aquatique du Sud-Ouest (C.A.S.O.)	116 885 \$	119 223 \$	2 338 \$
Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	37 319 \$	38 065 \$	746 \$
Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Maison des jeunes la Galerie	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Maison des jeunes l'Escampette	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	20 849 \$	21 266 \$	417 \$
<b>TOTAL</b>	<b>327 768,00 \$</b>	<b>334 323 \$</b>	<b>6 555 \$</b>

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu BOLDUC

C/D Ressources financières matérielles et  
informationnelles

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1164399005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduction des conventions de partenariat et octroi de contributions financières d'un montant total de 327 768 \$ aux organismes de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée de 12 mois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes.

Les organismes partenaires qui sont visés par cette reconduction ont présentement une entente de partenariat avec l'arrondissement:

Organisme	Soutenu depuis
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	1996
Centre culturel Georges-Vanier	2011
Club Aquatique du Sud-Ouest (C.A.S.O.)	2004
Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	1996
Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles	1984
Maison des jeunes la Galerie	1992
Maison des jeunes l'Escampette	1996
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	1998

De par leur mission, ces organismes contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS ainsi que du grand objectif du Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 de l'arrondissement qui se lit comme suit: «Améliorer le cadre, les conditions et la qualité de vie de la population du Sud-Ouest ». Ils permettent de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Sud-Ouest.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

03-12-2013 1136481006 CA13 22 0458 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi de la contribution financière 2014 de 58 898 \$ à l'organisme Association des jeunes de la Petite-Bourgogne

12-01-2016 1156901004 CA16 22 0018 Approbation d'une convention (2016) et octroi d'une contribution financière de 54 395 \$ à l'organisme Centre culturel Georges-Vanier

14-01-2014 1113036001 CA14 22 0016 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 116 885 \$ à l'organisme Club aquatique du Sud-Ouest

03-02-2015 1143674001 CA15 22 0054 Approbation d'une convention (2015-2016) et octroi d'une contribution financière de 37 319 \$ à l'organisme Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal

03-12-2013 1136481002 CA13 220460 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles (Ado-Zone)

14-01-2014 1136481008 CA14 220015 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des Jeunes La Galerie

03-12-2014 1136481007 CA13 22 0459 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des jeunes l'Escapette

14-01-2014 1136481009 CA14 22 0014 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Opération Jeunesse Ville-Émard/Côte-St-Paul

## DESCRIPTION

L'objet de ce sommaire précise les versements des contributions financières pour l'année 2017 pour chaque organisme partenaire mentionné. Les montants des contributions accordées, les missions des organismes ainsi que le numéro des articles modifiés se retrouvent dans le tableau ci-joint. Les missions de ces organismes concordent avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. De plus, ils sont en mesure de poursuivre l'offre de service offerte à ce jour dans les différents programmes.

Organisme	Mission	Programme	Contribution financière	Modifications
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Développer et implanter une variété de programmes et de services communautaires pour promouvoir le développement physique, émotionnel et social de la population de 12 à 17 ans, sans distinction de race, sexe ou de langue.	Jeunesse 2000	58 898 \$	Art. 4 Art. 5.1.1 Art. 5.1.2
Centre Culturel Georges-Vanier	Participer au développement culturel de l'arrondissement du Sud-Ouest en offrant à la population des services et des	Activités de culture et accueil	31 270 \$	Art. 4 Art. 5 Art. 5.1.2 Art. 6.1.1

Club Aquatique du Sud-Ouest C.A.S.O.	<p>produits dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.</p> <p>Promouvoir et organiser des cours, stages, ateliers en activités aquatiques pour améliorer la santé et le mieux-être des personnes; organiser et participer à des activités aquatiques et/ou rencontres amicales.</p>	Clubs sportifs	116 885 \$	Art. 4 Art. 5.1.1 Art. 5.1.2
Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	Faire la promotion de l'haltérophilie dans le Sud-Ouest de Montréal et assurer la réalisation des activités.	Activités de loisirs	37 319 \$	Art. 4 Art. 5.1.1 Art. 5.1.2
Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles	Créer un lieu où le jeune pourra se joindre à ses semblables. Offrir des services d'animation pour amener le jeune à se prendre en main par son implication au fonctionnement interne et à l'organisation d'activités. Offrir une banque d'information juridique, sociale, médicale, orienter les jeunes au niveau des ressources et explorer des perspectives visant à contrer la délinquance.	Maisons des jeunes	20 849 \$	Art. 4 Art. 5.1.1
Maison des jeunes la Galerie	Établir un lieu de rencontre et d'activités culturelles, artistiques et sportives pour les jeunes du Sud-Ouest de Montréal, s'occuper en particulier de leurs loisirs, trouver des occupations et des distractions saines et intelligentes et des activités appropriées pour la détente du corps et de l'esprit.	Maisons des jeunes	20 849 \$	Art. 4 Art. 5.1.1 Art. 5.1.2
Maison des jeunes l'Escampette	Accompagner des adolescents dans leur cheminement de citoyens responsables en devenir : responsables d'eux-mêmes, des autres et de leur milieu de vie. Accompagner le jeune dans sa découverte et son appropriation de ses outils d'adaptation afin qu'il en arrive à se prendre en charge par lui-même.	Maisons des jeunes	20 849 \$	Art. 4 Art. 5.1.1 Art. 5.1.2
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	Offrir aux jeunes du territoire, sur une base volontaire, un lieu de rencontre et d'appartenance où il leur sera possible d'être en contact avec des adultes significatifs et d'être des	Maisons des jeunes	20 849 \$	Art. 4 Art. 5.1.1 Art. 5.1.2

citoyens actifs, critiques et responsables.		
	Total des contributions	327 768 \$

La période de prolongation pour l'ensemble de ces conventions est de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

## JUSTIFICATION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont parties prenantes de l'offre de service municipale en sports et loisirs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 327 768 \$ sera assumée par l'arrondissement. Cette dépense sera imputée comme indiqué dans l'intervention financière.

Organisme	Contribution financière
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	58 898 \$
Centre Culturel Georges-Vanier	31 270 \$
Club Aquatique du Sud-Ouest (C.A.S.O.)	116 885 \$
Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	37 319 \$
Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles	20 849 \$
Maison des jeunes la Galerie	20 849 \$
Maison des jeunes l'Escampette	20 849 \$
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	20 849 \$
<b>TOTAL</b>	<b>327 768,00 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. De plus, les activités réalisées avec ce financement s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement, approuvées par l'arrondissement et contenues dans leur convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions.  
Évaluation des plans d'actions des organismes partenaires.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine BÉLANGER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**      Le : 2016-11-21

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1167279008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 novembre 2016

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2016-12-12 13:24

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1167279008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 novembre 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour le mois de novembre 2016, 1 décision concernant l'aménagement urbain, 5 décisions concernant la culture, les sports, les loisirs et le développement social, 25 décisions concernant les services administratifs et 12 décisions concernant les travaux publics ont été prises en vertu de la délégation conférée par le conseil d'arrondissement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La pièce confidentielle détaille ces décisions par articles, catégories, objets, dates, niveaux décisionnels et numéros de dossier.

La pièce jointe comporte un rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

**JUSTIFICATION**

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.

Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation du conseil d'arrondissement, y compris le détail des contrats octroyés.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné CLAUDE  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascale SYNNOTT  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2016-12-12

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Aurèle BLANCHETTE  
Directeur d'arrondissement par intérim



**Dossier # : 1166076005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 701 900 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 7 647 800 \$ à 8 349 700 \$

Il est recommandé:

1. D'autoriser les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, pour l'exercice 2017, à hauteur de 701 900\$, majorant ainsi le montant total des dépenses pré-autorisées de 7 647 800\$ à 8 349 700\$;
2. D'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites dans le document en pièce jointe.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-04 14:23

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166076005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 701 900 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 7 647 800 \$ à 8 349 700 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la demande de la Division de la voirie, nous avons ajouté aux dépenses pré-approuvées deux autres postes budgétaires (pièces et accessoires pour des équipements spéciaux et matériel de signalisation) pour un montant de 701 900\$, ce qui augmente le montant total à 8 349 700\$.

Pour ces postes budgétaires, le Service de l'approvisionnement a conclu plusieurs ententes-cadre pour : fournitures de robinets vanne, pièces pour aqueduc et égout, fournitures de pièces de rechange pour bornes fontaine, pièces en fonte pour aqueduc et égout, ainsi que pour la signalisation routière.  
mil\$

Objet description	Uadm N2 description	Simon Objet	Simon S Objet	Description s-objet	CResp	Total
Pieces et acc.-mat.roul., equip. spec., infras. mun. o-56507	Travaux publics	56507	000000	Général	305408	<b>29,30</b>
					305410	<b>50,00</b>
					305411	<b>15,00</b>
					305412	<b>2,40</b>
					305433	<b>567,20</b>
<b>Total Pieces et acc.-mat.roul., equip. spec., infras. mun. o-56507</b>						<b>663,90</b>
Autres services techniques (suite) o-54507/54510/54590		56590	015040	Matériel de signalisation	305433	<b>38,00</b>
	<b>Total</b>					<b>701,90</b>

En tout respect de l'encadrement administratif, des virements budgétaires pourront se faire entre les deux postes budgétaires.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Viorica ZAUER  
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166076005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 7 647 800 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré SIMON, les services et arrondissements doivent modifier leurs méthodes d'opérations, car ce système contient nos règlements de délégation et réglemeute rigoureusement le niveau d'approbation de chacun. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous faisons pré-autoriser les dépenses suivantes, qui sont régies par des ententes cadres négociées par le Service de l'approvisionnement.

Nous autorisons les dépenses contenues dans ce dossier au niveau des crédits budgétés. Compte tenu des limites de délégation pour l'arrondissement du Sud-Ouest de 25 000 \$ pour le directeur d'arrondissement, de 15 000 \$ pour les directeurs de service et de 7 500 \$ pour les chefs de division et pour éviter de présenter un dossier au conseil d'arrondissement à chaque paiement de facture dépassant régulièrement les montants de délégation nous faisons pré-autoriser ces dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 220025 - 12 janvier 2016 - Autorisation préalable des dépenses négociées par entente cadre (2016)

CA15 220033 - 13 janvier 2015 - Autorisation préalable des dépenses négociées par entente cadre (2015)

CA14 220148 - 1er avril 2014 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre- addenda (2014)

CA13 220476 - 3 décembre 2013 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre (2014)

CA12 220441 - 4 décembre 2012 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre (2013)

CA11 220440 - 6 décembre 2011 - Autorisation préalable dépense courante couvert par entente cadre (2012)

**DESCRIPTION**

Les dépenses visées à l'objet sont relatives à la fourniture des biens et services suivants : pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés,

disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique), téléphonie (utilité publique) et location d'espace.

Tel que mentionné précédemment, plusieurs items identifiés dans la liste précédente font l'objet d'ententes négociées avec des fournisseurs suite à des appels d'offres publics effectués par le Service de l'approvisionnement.

## JUSTIFICATION

L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens, pour l'exercice 2017. Ceci simplifiera et accélérera le processus d'émission des chèques.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier est conditionnel à l'adoption du budget par le conseil municipal.

Le montant d'autorisation de dépenses pour chacun des items, est réparti dans les postes budgétaires suivants:

Service ou biens	Direction	Budget 2017 en milliers \$
Téléphonie	Aménagement urbain et services aux entreprises	4,5 \$
	Cabinet politique	7,6 \$
	Culture, sports, loisirs et développement social	19,4 \$
	Direction - sud-ouest	2,7 \$
	Services administratifs	6,0 \$
	Travaux publics	25,4 \$
<b>Total Téléphonie</b>		<b>65,6 \$</b>
<b>Location - Immeubles</b>		<b>3 712,0 \$</b>
Immeuble 815, rue Bel-Air		
Bibliothèque St-Henri		
Paroisse St-Jean-de-Matha		
École Lorne		
CSDM		
Électricité	Travaux publics	989,5 \$
<b>Total Électricité</b>		<b>989,5 \$</b>
Énergie	Culture, sports, loisirs et développement social	1 218,8 \$
	Travaux publics	136,2 \$
<b>Total Énergie</b>		<b>1 335,0 \$</b>
Béton de ciment	Travaux publics	115,0 \$
Matériaux de construction	Travaux publics	22,8 \$
Mélange bitumineux Asphalte	Travaux publics	237,8 \$
Pierre	Travaux publics	76,4 \$
Sable	Travaux publics	9,6 \$
Terre	Travaux publics	4,3 \$
<b>Total Agrégats et matériaux de construction</b>		<b>465,9 \$</b>

Sel et autres abrasifs	Travaux publics	587,8 \$
<b>Total Sel</b>		<b>587,8 \$</b>
Déversement de sols d'excavation	Travaux publics	348,4 \$
<b>Total Déversement de sols d'excavation</b>		<b>348,4 \$</b>

Vêtements, chaussures et accessoires	Aménagement urbain et services aux entreprises	3,5 \$
	Culture, sports, loisirs et développement social	22,2 \$
	Travaux publics	97,9 \$
<b>Total Vêtements, chaussures et accessoires</b>		<b>123,6 \$</b>

<b>Total dépenses à autoriser</b>		<b>7 647,8 \$</b>
-----------------------------------	--	-------------------

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Viorica ZAUER  
Conseillère en ressources financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-11-08

Mathieu BOLDUC  
C/D Ressources financières matérielles et  
informationnelles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Aurèle BLANCHETTE  
Directeur d'arrondissement par intérim



**Dossier # : 1166406003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation d'une dépense de l'année 2016 au poste budgétaire frais de réception et d'accueil

Il est recommandé de porter la dépense de 10 015,01\$ au poste budgétaire frais de réception et d'accueil et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'aspect financier de ce sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-06 08:28

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166406003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation d'une dépense de l'année 2016 au poste budgétaire frais de réception et d'accueil

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des dépenses totalisant 10 015,01 \$ effectuées à l'été 2016 afin de rendre possible une réception à laquelle environ 250 employés de l'arrondissement ont participé doivent être affectées au poste frais d'accueil et de réception. Cet événement, qui visait à rassembler les employés travaillant à l'arrondissement du Sud-Ouest afin reconnaître les efforts réalisés et renforcer les liens entre employés conformément aux enlignements prescrits, notamment, dans la stratégie de mobilisation 2016 de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Les dépenses relatives a un événement auquel la majorité des effectifs de l'arrondissement a participé a l'été 2016 doivent donc être affectées à ce poste. L'encadrement administratif "Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation" (C-OG-SFIN-D-14-001) stipule qu'une "réception donnée dans les locaux de la Ville ou dans des locaux extérieurs à la Ville avec les employés ou partenaires d'affaires afin de souligner des événements spécifiques" peut être imputée dans le poste frais de réception et d'accueil.

**JUSTIFICATION**

Il est souhaitable d'affecter la somme au poste frais d'accueil et de réception puisque les sommes restantes dans les postes de dépenses de fonctions sont insuffisantes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 10 015,01 \$ sera entièrement assumée par l'arrondissement. Ce total inclus les dépenses suivantes réalisées auprès de différents fournisseurs:

La dépense a été imputée au compte suivant:

Centre de responsabilité# 305400 - SUD - Direction

Activité# 01301 - Administration, finances et approvisionnement  
Objet# 54701 - Frais de réception et d'accueil  
Sous-objet # 000000 Général

Clé comptable:  
2434.0010000.305400.01301.54701.000000.0000.000000.000000.00000.00000

C'est dans ce compte qu'il y avait les crédits suffisants pour payer la dépense.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucune

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-21

Mathieu BOLDUC  
Chef de division

Aurèle BLANCHETTE  
Directeur des services administratifs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Aurèle BLANCHETTE  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1166347009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012)

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-05 09:16

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166347009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle de premier plan dans le traitement des dossiers d'urbanisme, en étudiant et fournissant au conseil d'arrondissement des recommandations sur tout sujet touchant la planification du territoire et sur toute demande traitée en vertu d'un règlement à caractère discrétionnaire nécessitant son avis (projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, usages conditionnels, dérogations mineures, plan d'implantation et d'intégration architecturale, etc.) Également, il décide des demandes de permis de démolition par le biais du Comité d'étude des demandes de démolition.

Soucieux de parfaire l'efficacité de son comité consultatif d'urbanisme, l'arrondissement du Sud-Ouest propose des ajustements au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

17 décembre 2001 : Résolution CA01 220013 adoptant le Règlement RCA01 22002 sur le comité consultatif d'urbanisme

1er avril 2003 : Résolution CA03 220097 adoptant le Règlement RCA03 22004 modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme

10 janvier 2008 : Résolution CA08 22 0046 adoptant le Règlement RCA08 22008 modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme

6 juillet 2010 : Résolution CA10 22 0243 adoptant le Règlement RCA10 22012 sur le comité consultatif d'urbanisme

**DESCRIPTION**

Le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme est modifié afin d'augmenter le quorum de quatre (4) à cinq (5) membres, incluant la présidence.

Le règlement est également modifié afin que le conseil d'arrondissement puisse remplacer un membre s'absentant à plus de trois (3) séances consécutives du comité ou à un total de plus de sept (7) séances du comité dans une année. Le libellé original prévoyait que le conseil d'arrondissement peut remplacer un membre du comité qui s'absente à trois (3) séances du comité.

Finalement, le règlement est modifié afin de permettre à un membre du conseil d'arrondissement d'assister à une séance à titre d'observateur.

## **JUSTIFICATION**

L'augmentation du quorum permet de bonifier les échanges lors de l'étude des dossiers et d'avoir un nombre impair de membres de façon à briser l'égalité lors de la présentation de projets où le vote est demandé.

La modification au nombre d'absences des séances permet de mieux gérer l'absentéisme au comité consultatif d'urbanisme et d'assurer une continuité dans l'analyse d'un dossier. Il va s'en dire que cette règle ne vise pas les membres suppléants qui, par définition, assurent le remplacement des membres réguliers.

De plus, permettre aux membres du conseil d'arrondissement d'assister aux séances du comité à titre d'observateurs leur permet d'approfondir leur connaissance des dossiers sur lesquels ils seront appelés à rendre une décision.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 17 janvier 2017 : avis de motion

CA du 7 février 2017 : adoption du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2016-12-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur

**Dossier # : 1166347007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble visant à modifier certaines dispositions des résolutions CA11 22 0305 et CA13 22 0445 afin d'autoriser l'usage « débit de boisson alcoolique » dans l'ensemble de la superficie du théâtre, d'ajouter les usages « salle de réception » et « salle de réunion » et de permettre un café-terrasse en cour avant pour le bâtiment sis au 5959, boulevard Monk - Théâtre Paradoxe

Attendu que le demandeur a déposé une lettre d'engagement attestant que l'équipement mécanique de ventilation situé en cour avant sera retiré de manière à être invisible de la voie publique.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement du Sud-Ouest, la résolution modifiant certaines dispositions des résolutions CA11 22 0305 et CA13 22 0445 pour le bâtiment sis au 5959, boulevard Monk, afin :

- d'autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » au rez-de-chaussée et à la mezzanine de l'ancienne église;
- d'ajouter les usages « salle de réception » et « salle de réunion » dans l'ensemble de l'immeuble;
- de permettre l'exploitation d'un café-terrasse en cour avant sur une superficie maximale de 630 m.c.;

et ce, malgré la réglementation d'urbanisme applicable, selon la condition suivante :

- L'espace entre l'entrée principale et l'entrée charretière doit être clôturé lors des événements où le café-terrasse est en opération tel qu'indiqué sur le plan joint à l'annexe A.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

**Signé par** Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-10-28 10:13

**Signataire :**

Aurèle BLANCHETTE

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166347007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble visant à modifier certaines dispositions des résolutions CA11 22 0305 et CA13 22 0445 afin d'autoriser l'usage « débit de boisson alcoolique » dans l'ensemble de la superficie du théâtre, d'ajouter les usages « salle de réception » et « salle de réunion » et de permettre un café-terrasse en cour avant pour le bâtiment sis au 5959, boulevard Monk - Théâtre Paradoxe

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a reçu, en date du 5 mai 2016, une demande de modification du projet particulier afin d'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse en cour avant, de permettre de ne pas faire de séparation physique entre le débit de boisson et la salle de spectacle, de permettre les usages « salle de réception » et « salle de spectacle ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**17 mai 2011** : résolution CM11 0384 adoptant le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'apporter une modification à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial concernant un immeuble situé au 5959, boulevard Monk « église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours »

**6 septembre 2011** : résolution CA11 22 0305 autorisant un PPCMOI visant la transformation de l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours en un centre regroupant des activités de bureau, de formation, d'hébergement et de spectacles

**13 août 2013** : décision DB136004007 approuvant, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA), les plans de la firme Rayside et Labossière architectes estampillés le 9 août 2013 pour la transformation du théâtre Paradoxe

**20 novembre 2013** : résolution CA13 22 0445 autorisant un PPCMOI visant à préciser les conditions d'utilisation du débit de boissons alcooliques afin de le limiter à certaines superficies du théâtre.

**DESCRIPTION**

Le théâtre Paradoxe a fait l'objet, en 2011, d'un PPCMOI (pour permettre les usages bureau, formation, hébergement et salle de spectacle), d'une modification au Plan d'urbanisme (liste des immeubles d'intérêt patrimonial - IIP) et, en 2013, d'une modification au PPCMOI (conditions liées à la localisation du débit de boisson alcoolique). Le projet a également fait l'objet d'une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'Implantation

et d'Intégration Architecturale (PIIA) (RCA07 22019) en 2013 pour l'ajout d'un monte-charge, de l'aménagement des abords de ce dernier ainsi que d'un débarcadère, puis d'une autre en 2014 pour la transformation des façades du presbytère.

Le Théâtre Paradoxe a reçu en date du 22 mai 2014 un avis de non-conformité, car la construction du monte-charge ne respecte pas les plans approuvés lors de l'approbation du PIIA. Une inspection des lieux réalisée le 31 mai 2016 a également permis de constater qu'un équipement mécanique de ventilation est visible, contrevenant à l'approbation en vertu du Règlement sur les PIIA (RCA07 22019).

La demande de modification au PPCMOI vise à :

1. Retirer la condition de délimitation physique de l'espace pour l'usage "débit de boisson alcoolique" afin de faciliter le service et le fonctionnement de la salle de spectacle;
2. Permettre l'aménagement d'un café-terrasse dans la cour avant afin de pouvoir organiser des événements extérieurs;
3. Ajouter les usages "salle de réunion" et "salle de réception" afin de permettre la diversification des activités offertes;

4. Rendre conformes la construction du monte-charge et l'installation de l'équipement mécanique sur le toit.

Les usages demandés dérogent à l'usage E.5. Le projet déroge également aux articles 235 (débit de boissons alcooliques), 363 (usage café-terrasse), 364 (superficie du café-terrasse) et 367 (localisation du café-terrasse) du Règlement d'urbanisme (01-280).

#### Susceptible d'approbation référendaire

L'autorisation de la résolution, se rapportant aux usages, est susceptible d'approbation référendaire.

### **JUSTIFICATION**

#### Débit de boissons alcooliques

Le retrait de la condition d'aménagement du débit de boissons alcooliques permettra le service et la consommation de boissons dans la salle ou aux tables, comme cela se fait dans d'autres salles de spectacle tel le théâtre Corona sur la rue Notre-Dame Ouest. Ceci rendrait la superficie totale de l'usage « débit de boissons alcooliques » à 1020 m.c.

#### Café-terrasse

L'aménagement d'un café-terrasse en cour avant peut causer des problèmes de cohabitation. En effet, la ruelle au sud du terrain à côté du presbytère est adjacente à un secteur H.1-4. Le presbytère comporte des logements aux étages. Un immeuble à copropriétés ainsi que des résidences pour personnes âgées sont également situés en face. Finalement, bien que les heures d'utilisation ne se côtoient généralement pas, l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours est située à un peu plus de 50 m à l'ouest mais une clôture bloque déjà l'accès au terrain.

Malgré cela, l'implantation d'un café-terrasse sous certaines conditions permettra de diversifier les activités du théâtre Paradoxe au bénéfice de sa mission communautaire et culturelle, ce qui s'inscrit dans le souhait de consolider le pôle institutionnel marqué notamment par ledit théâtre mais également par la Maison de la culture située au sud du boulevard Monk.

De plus, le café-terrasse permet d'insuffler une vocation à cet espace vert sous-utilisé tout en promouvant l'animation du tronçon nord du boulevard Monk, moins achalandé à cet endroit, ce qui concorde avec les objectifs pour cette artère commerciale. Le café-terrasse

pourra également s'inscrire dans la continuité des aménagements de la piétonisation de la rue De Biencourt.

#### Usages

L'ajout des usages "salle de réception" et "salle de réunion" est compatible avec les usages déjà permis et permettra une diversification des activités offertes par le Groupe Paradoxe.

#### Agrandissement

L'agrandissement en cour avant dérogeant à la décision en vertu du Règlement sur les PIIA (RCA07 22019) ne peut pas être rendu conforme par le biais d'une résolution de PPCMOI.

#### Équipement mécanique de ventilation

Une lettre d'engagement garantissant que l'équipement mécanique de ventilation visible de la voie publique sera retiré de façon à être invisible sera déposée par le demandeur.

#### Recommandation

Considérant :

- Que l'agrandissement de l'usage « débit de boissons alcooliques » et l'ajout des usages « salle de réception » et « salle de réunion » respectent les critères du Règlement sur les projets particuliers (RCA04 22003);
- Que l'ajout d'un café-terrasse en cour avant peut contribuer à l'amélioration du boulevard Monk et permettre de consolider les activités du théâtre Paradoxe;
- Que la faible intensité d'utilisation du café-terrasse et son caractère événementiel promettent une faible augmentation des nuisances.
- Que l'agrandissement en cour latérale ainsi que la présence d'équipements mécaniques visibles de la voie publique dérogent à l'approbation PIIA de 2013 ainsi qu'au Règlement d'urbanisme (01-280);

La DAUP recommande un avis favorable à l'égard de la demande, aux conditions suivantes :

- Intégrer le système de ventilation à l'intérieur de la bâtisse de façon à ce qu'il soit invisible de la voie publique ;
- Présenter l'agrandissement en cour latérale différent des plans approuvés par le biais de la procédure en vertu du Règlement sur les PIIA (RCA07 22019);
- Autoriser un café-terrasse en cour avant sur une superficie maximale de 630 m.c. et clôturer l'espace entre l'entrée principale et l'entrée charretière lors de l'opération du café-terrasse afin de diriger le flux de spectateurs de l'intérieur du théâtre jusque dans le café-terrasse par la porte de côté sans passer par le domaine public ;
- Respecter les normes du Règlement sur le bruit lors de l'opération du café-terrasse en matière d'utilisation d'appareil sonore en plein air et de limite de décibels.

Le 11 octobre 2016, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnait un avis favorable à l'égard de la demande, aux conditions énoncées par la DAUP.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CCU : 11 octobre 2016

1<sup>ere</sup> lecture : 1<sup>er</sup> novembre 2016

Consultation publique : Novembre 2016

2<sup>e</sup> lecture : 6 décembre 2016

Adoption : Janvier 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2016-10-21

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur



**Dossier # : 1160532005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Ordonnances - Événement public

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu (x)	Date (s)
Classique de hockey des messieurs	Parc Ignace-Bourget (zone patinoire)	Samedi 4 février 2017 de 9 h à 15 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2017-01-05 09:13

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160532005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Événement public

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant un événement spécifique et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour l'événement identifié et pour déroger aux règlements suivants:

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 22 0070 02-02-2016 Ordonnances - Événements publics

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux.

<b>Nom de l'événement</b>	<b>Lieu (x)</b>	<b>Date (s)</b>
Classique de hockey des messieurs	Parc Ignace-Bourget (zone patinoire)	Samedi 4 février 2017 de 9 h à 15 h

**JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à

l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les promoteurs doivent appliquer les principes du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève LECLAIR  
Assistante Intervention loisirs

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-22

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1164824024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1458, rue Basin - Lot A-2a (Phase 4) - Les Bassins du Nouveau Havre

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Michel Hardy - Architecte, déposés et estampillés en date du 1er décembre 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé au 1458, rue Basin - Lot A-2a (Phase 4) - Les Bassins du Nouveau Havre.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2016-12-19 13:39

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164824024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1458, rue Basin - Lot A-2a (Phase 4) - Les Bassins du Nouveau Havre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande de permis de construction # 3001221465 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 20 octobre 2016, pour la construction d'un nouveau bâtiment dont l'adresse civique sera le 1458, rue Basin, sur les lots 5 098 580 et 5 098 581. Ce bâtiment fait partie du projet de développement par les promoteurs Prével et Conceptions Rachel-Julien, des lots A-2a, A-2b et B-2a situés sur la partie est des Bassins du Nouveau Havre, entre le canal de Lachine et la rue Basin. Il s'agit du quatrième et dernier bâtiment du projet de développement. Il sera construit sur le lot A-2a, situé au coin des rues Basin et du Séminaire, entre les bâtiments de la phase II et de la phase III.

La Ville de Montréal a adopté en août 2009, un règlement en vertu de l'article 89-3° de la Charte de la Ville de Montréal afin de concrétiser le projet de développement des Bassins du Nouveau Havre. Ce site se situe dans le quadrilatère formé par la rue Richmond à l'ouest, la rue du Séminaire à l'est, la rue Ottawa au nord et le canal de Lachine au sud. Le réaménagement du site prévoit la création d'espaces commerciaux et d'environ 2000 unités d'habitation.

Le projet qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B pour les nouveaux bâtiments, ainsi que selon les critères apparaissant au règlement 09-004.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM09 0702, 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (dossier 1083468009);
- CM09 0674, 24 août 2009 - Approbation de l'accord de développement avec la Société immobilière du Canada CLC Ltée pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (dossier 1094175003);
- CA11 22 0223 du 7 juin 2011 - Approbation du projet de construction de la phase 1 - Lot B-2a - Les Bassins du Havre (dossier 1113459007);
- CA12 22 0215 du 5 juin 2012 - Approbation du projet de construction de la phase 2 - Lots A-2b et B-2a - Les Bassins du Havre (dossier 1114824025);

- CA14 22 0155 du 1er avril 2014 - Approbation du projet de construction de la phase 3 - Lot A-2b - Les bassins du Havre (dossier 1134824027).

## **DESCRIPTION**

Le projet vise la construction d'un bâtiment d'une hauteur de 60 m comprenant 112 logements répartis sur 20 étages avec 63 places de stationnement intérieures aménagées en sous-sol sur 2 niveaux.

### **Implantation:**

Implanté à l'angle des rues Basin et du Séminaire ce bâtiment de forme rectangulaire, d'environ 37 m par 21 m, est implanté au centre du bassin n°1. Il se distingue des autres phases par sa hauteur, ses jeux de volume et son rapport particulier à l'eau. On accède à ce bâtiment par 3 passerelles : un ponceau reliant la rue Basin au hall d'entrée; une passerelle privée menant uniquement au logement situé sur le coin nord-ouest du bâtiment et une passerelle connectant l'issue de secours à la cour intérieure.

### **Concept architectural:**

La volumétrie de tour est scindée en deux pour appuyer l'effet de verticalité donnant ainsi une silhouette plus élancée. Les façades présentent des traitements architecturaux différents. Au pied de l'immeuble, les 2 premiers niveaux qui sont occupés par des maisons de 2 étages se différencient du reste par leur traitement et par leur retrait par rapport à la rue du Séminaire. Cette caractéristique est déjà présente sur les phases 2 et 3. Certains éléments de la trame architecturale tels que la disposition des fenêtres et des balcons caractérisent les différentes strates de logements. En effet, sur l'enveloppe du bâtiment il est possible de différencier les 2 premiers niveaux qui accueillent les maisons de ville, les étages de 3 à 8 qui accueillent les logements de petite taille, les étages de 9 à 14 qui accueillent les logements de taille moyenne et les étages de 15 à 20 qui accueillent les logements de grande taille.

### **Patrimoine et archéologie:**

Le projet des Bassins du Nouveau Havre fait suite à la démolition de l'ancien Centre de tri postal qui reposait sur quatre anciens bassins du canal, datant de 1885. S'appuyant sur l'histoire du site, le projet vise la commémoration de son passé industriel et portuaire. Ancré sur le quai n°1, le bâtiment de la phase IV évoque le caractère naval de l'ancien site. Le tracé du mur du bassin n°1 est révélé par un muret bordant le plan d'eau, dont le parement et le couronnement sont de pierre calcaire tel que dans les phases précédentes (bassin n°2). Les tonalités proposées expriment le passé industriel du site et du canal : le béton clair des silos, le métal des hangars, le bois et le charbon associés aux activités portuaires des bassins. La hauteur de la tour rappelle la présence des grues de chargement des anciens quais.

### **Intégration urbaine et paysage:**

Étant le plus haut des Bassins du Nouveau Havre, la volumétrie et la matérialité du bâtiment ont été travaillées par rapport à la volonté de réduire l'impact de sa hauteur tout en assurant sa cohérence avec le reste du projet.

D'un point de vue paysager, les aménagements réalisés au pied de la phase 4 visent à mettre en évidence son caractère insulaire, en misant sur l'omniprésence de l'eau et des aménagements ponctuels. Deux éléments artistiques seront installés sur le bassin, entre la phase III et la phase IV.

Un aménagement est prévu sur la toiture sous forme de toit-terrasse. Il comprend un espace repas, un coin "lounge" ainsi qu'une piscine et son espace de détente. Les aménagements du toit-terrasse cohabitent avec les constructions hors-toit accueillant les équipements mécaniques qui doivent composer avec l'architecture de la tour. Des persiennes verticales rappellent les panneaux métalliques verticaux placés aux abords des fenêtres qui ponctuent la composition des façades sud et est. L'ajout d'une marquise horizontale souligne la linéarité du toit.

## **JUSTIFICATION**

### **Analyse**

La DAUP a analysé la demande en tenant compte des objectifs et critères du Règlement sur le PIIA de l'arrondissement, et de ceux du Règlement 09-004. Le projet a été présenté aux CCU du 8 novembre et du 13 décembre 2016.

### **Approbation PIIA - CCU du 8 novembre 2016 :**

#### **Recommandation de la DAUP :**

Considérant :

- Que le projet répond aux conditions établies en vertu de l'article 89 ainsi qu'aux critères architecturaux de la SIC et du Règlement sur les PIIA;
- L'évolution du concept d'implantation dans le sens de l'amélioration du milieu de vie, de l'animation et de l'aménagement paysager;

Lors de la présentation au CCU du 8 novembre 2016, la DAUP a recommandé un avis favorable au projet de construction de la phase IV de l'Îlot A-2a situé au 1458, rue Basin; à la condition de fournir une étude éolienne et qu'advenant un impact éolien négatif sur le confort des piétons évoluant sur le site, le projet incluant des mesures de mitigation devra faire l'objet d'une nouvelle présentation au CCU.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

À l'issue de cette même présentation, les membres du CCU ont émis un avis défavorable au projet estimant nécessaire :

- d'améliorer le concept des façades Ouest et Est et celle visible du canal en se basant sur la qualité de la façade sur Basin tout en évitant la réplique des façades des phases précédentes;
- Inclure les équipements mécanique hors-toit d'une façon plus harmonieuse dans le concept architectural;
- Fournir des perspectives du bâtiment à partir de vues plus éloignées en incluant les bâtiments déjà construits et ceux en projet dans le secteur;
- Prévoir un accès au bassin pour les citoyens du côté des rues.
- Fournir une étude éolienne.

### **Approbation PIIA - CCU du 13 décembre 2016 :**

#### **Recommandation de la DAUP :**

Considérant :

- Que le projet répond aux conditions établies en vertu de l'article 89 ainsi qu'aux critères architecturaux de la SIC et du Règlement sur les PIIA;
- L'évolution du concept d'implantation dans le sens de l'amélioration du milieu de vie, de l'animation et de l'aménagement paysager;
- L'évolution du projet dans le sens des recommandations du CCU du 8 novembre 2016

Lors de la présentation au CCU du 13 décembre 2016, la DAUP a recommandé un avis favorable au projet de construction de la phase IV de l'Îlot A-2a situé au 1458, rue Basin; à la condition de fournir une étude éolienne et qu'advenant un impact éolien négatif sur le confort des piétons évoluant sur le site, le projet incluant des mesures de mitigation devra faire l'objet d'une nouvelle présentation au CCU.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

À l'issue de cette même présentation, les membres du CCU ont émis un avis favorable au projet, allant dans le sens des recommandations de la DAUP.

L'étude éolienne requise a été transmise à la Division de l'urbanisme en date du 14 décembre 2016 et jointe au présent sommaire.

Les résultats de l'étude de modélisation numérique démontrent, qu'en règle générale,

l'implantation du projet dans le secteur ne génère pas d'impacts majeurs sur le confort des piétons évoluant sur les voies publiques du secteur à l'étude.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement écologique du site, comprenant la réhabilitation des sols contaminés a été complété lors de la construction des phases précédentes. À l'instar des phases précédentes du projet, le bâtiment de la 4e phase sera construit selon les critères écologiques relativement à la gestion de l'eau, à la santé des occupants, à la mobilité durable et à l'efficacité énergétique. La gestion des matériaux par la récupération et la réutilisation de matériaux de construction, la collecte des matières recyclables, l'utilisation de matériaux régionaux et l'utilisation de revêtements à faible émission sont compris dans les actions allant dans le sens du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 17 janvier 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2016-12-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur



**Dossier # : 1163459017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3000, rue Saint-Antoine Ouest

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par la firme Stéphane Hazan architecte, déposés et estampillés en date du 29 novembre 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 3000, rue Saint-Antoine Ouest.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2016-12-19 13:38

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163459017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3000, rue Saint-Antoine Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des modifications aux plans sont nécessaires afin que le projet soit conforme au code national du bâtiment. La 2e issue utilise actuellement un passage à travers la propriété voisine par une servitude qui n'existe plus. Il est proposé de modifier la configuration de cette issue afin qu'elle donne directement dans une alcôve à l'extérieur sur la rue Atwater.

**Évaluation et recommandation de la DAUP**

Considérant que les modifications proposées sont compatibles avec les caractéristiques du bâtiment existant ;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2016, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a recommandé un avis favorable au projet.

**Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme**

Lors de cette même séance, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable au projet, estimant que l'on devrait évaluer d'autres options et vérifier s'il était possible d'avoir une seule issue.

Après vérification, il s'avère que les 2 issues sont obligatoires pour rendre le projet conforme au code national du bâtiment. De même, la porte d'issue doit s'ouvrir vers l'extérieur et être dans une alcôve afin de ne pas ouvrir sur le domaine public.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte - planification

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163459017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3000, rue Saint-Antoine Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) de l'arrondissement du Sud-Ouest le 28 juin 2016. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), tel qu'exigé par l'article 3 du règlement RCA07 220019 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques et en rapport à l'unité de paysage 4.4, Avenue Greene. L'unité de paysage Avenue Greene, située dans l'aire de paysage Saint-Henri, est comprise entre l'avenue Brewster à l'ouest et l'avenue Atwater à l'est, ainsi qu'entre la rue Saint-Antoine Ouest au nord et la rue Saint-Jacques au sud. Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C.2a H;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 70 %.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à modifier la devanture commerciale donnant sur les rues Saint-Antoine Ouest et Atwater. Le bâtiment est une ancienne banque et la base des vitrines était opaque pour des raisons fonctionnelles. Les vitrines seront agrandies jusqu'au plancher en conservant les meneaux verticaux structuraux. L'accès pour la réception des marchandises sur la rue Saint-Antoine sera élargi.

**JUSTIFICATION**

**Analyse**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA. L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

Cette proposition tient compte des commentaires émis lors d'une première présentation au Comité consultatif d'urbanisme le 9 août 2016. La transparence est maintenant nécessaire afin d'offrir une meilleure offre commerciale. La base des vitrines en béton était une conséquence directe de la fonction bancaire qui existait auparavant. La proposition devra chercher à respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment.

### **Évaluation et recommandation de la DAUP**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre 2016, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a recommandé un avis favorable au projet.

### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme**

Lors de cette même séance, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a aussi émis un avis favorable au projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 4 octobre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-09-21

Julie NADON  
Chef de division Urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur

**Dossier # : 1167365005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification du sens de la circulation sur les rues Ann, entre les rues Wellington et Brennan, Brennan, entre la rue de la Commune Ouest et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure, et de la Commune Ouest, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le nord sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Brennan.

De récupérer le panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Ann en direction sud, à l'intersection de la rue Brennan.

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'est sur la rue Brennan, entre les rues de la Commune et Ann.

De récupérer le panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Brennan en direction ouest, à l'intersection de la rue de la Commune.

D'installer des panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Brennan en direction est et ouest, à l'intersection de la rue Ann.

De récupérer les panneaux de signalisation de sens unique vers l'ouest sur la rue Brennan, entre la rue de la Commune et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure.

De récupérer le panneau de signalisation de sens unique vers l'est sur la rue de la Commune, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure.

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2016-12-12 13:57**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167365005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification du sens de la circulation sur les rues Ann, entre les rues Wellington et Brennan, Brennan, entre la rue de la Commune Ouest et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure, et de la Commune Ouest, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet Bonaventure, nous sommes contraints de modifier le sens de circulation sur plusieurs rues, suite à d'importantes modifications apportées à la géométrie du réseau routier de ce secteur, lesquelles sont illustrées au schéma ci-annexé. Les changements proposés au sens de circulation se reflètent sur les lieux par une signalisation temporaire, en conséquence des différentes phases du projet. Toutefois, le chantier tirant à sa fin, il importe d'assurer la sécurité des déplacements des usagers de la route avec la mise en place d'une signalisation permanente ainsi que la mise à jour de l'inventaire des panneaux de circulation sur le territoire.

En résumé, les modifications réalisées sur les rues avoisinantes du projet Bonaventure sont :

- Ø sur la rue Ann, circulation à sens unique vers le nord, entre les rues Wellington et Brennan;
- Ø sur la rue Brennan, sens unique inversé vers l'est entre les rues de la Commune Ouest et Ann;
- Ø sur la rue Brennan, circulation à double sens, entre la rue Ann et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure;
- Ø sur la rue de la Commune Ouest, circulation à double sens, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 22 0295 (5 juillet 2016) - Modification du sens de la circulation sur la rue Saint-Paul Ouest, entre les rues Nazareth et de l'Inspecteur (dossier 1164704002)

**DESCRIPTION**

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le nord sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Brennan.

De récupérer le panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Ann en direction sud, à l'intersection de la rue Brennan.

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'est sur la rue Brennan, entre les rues de la Commune Ouest et Ann.

De récupérer le panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Brennan en direction ouest, à l'intersection de la rue de la Commune Ouest.

D'installer des panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Brennan en direction est et ouest, à l'intersection de la rue Ann.

De récupérer les panneaux de signalisation de sens unique vers l'ouest sur la rue Brennan, entre la rue de la Commune Ouest et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure.

De récupérer le panneau de signalisation de sens unique vers l'est sur la rue de la Commune Ouest, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure.

## **JUSTIFICATION**

Jadis, la circulation sur la rue Ann était à double sens, entre les rues Wellington et Brennan. La mise en place d'un sens unique vers le nord évitera une circulation de transit dans le secteur, notamment le quartier situé au nord de la rue Wellington.

La circulation sur la rue Brennan était à sens unique vers l'ouest, entre la rue de la Commune et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure. La mise en place d'un sens unique vers l'est, entre les rues de la Commune et Ann, et la mise à double sens, entre la rue Ann et la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure, facilitera la circulation dans le secteur.

La circulation sur la rue de la Commune était à sens unique vers l'est, entre la rue Brennan et le viaduc de l'autoroute Bonaventure. La mise à double sens facilitera la circulation dans le secteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. L'arrondissement du Sud-Ouest est facturé par ce dernier, sous forme de charge interservices.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis aux résidents de la modification du sens de la circulation sur les rues Ann et Brennan. Prévoir une signalisation d'avis de changement, environ un mois avant sa mise en application.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparer et transmettre un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne GIRARD-RHEAULT  
Agent(e) technique en circulation  
stationnement - tp - hdu

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-11-21

Stéphane CARON  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur



**Dossier # : 1167365006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Coursol en direction est, à l'intersection de la rue du Dominion

D'installer des panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Coursol en direction est, à l'intersection de la rue Dominion.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2016-12-22 17:37

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167365006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Coursol en direction est, à l'intersection de la rue du Dominion

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Coursol, entre la rue Vinet et le boulevard Georges-Vanier, a fait l'objet d'une analyse suite à plusieurs requêtes de citoyens et aux incidents survenus au cours des dernières années.

Ainsi, il a été porté à notre attention, les difficultés encourues par les piétons pour traverser la rue Coursol à l'intersection de la rue du Dominion, située à mi-tronçon du secteur à l'étude. Les lieux sont caractérisés par une chaussée de moins de 9,2 mètres de largeur, le stationnement des véhicules est autorisé sur les deux côtés de la rue et la végétation y est abondante.

Des mesures d'apaisement de la circulation sont installées chaque année, tel que l'installation de bacs à fleurs pour réduire la traversée de l'intersection ainsi qu'une série de balises à chevron pour diminuer la largeur de la voie de circulation.

Toutefois, ces mesures sont saisonnières et n'offrent pas le sentiment de sécurité escompté. Une intervention permanente à l'intersection de la rue du Dominion serait plus appropriée afin d'assurer la sécurité des déplacements des usagers, notamment des piétons, moins perçus des automobilistes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Installer des panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Coursol en direction est, à l'intersection de la rue du Dominion.

**JUSTIFICATION**

La distance entre la rue Vinet et le boulevard George-Vanier couvre plus de 275 mètres. L'implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Coursol, à l'intersection de la rue du Dominion, réduira les conflits entre les automobilistes et les piétons et rendra le quartier résidentiel plus sécuritaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. L'arrondissement du Sud-Ouest est facturé par ce dernier, sous forme de charge inter-services.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la sécurité pour les piétons qui traversent la rue Coursol.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un panneau indiquant la signalisation à venir sera installé à l'endroit où sera implanté le panneau d'arrêt, 30 jours avant son implantation.  
Un panneau de signalisation indiquant une « nouvelle signalisation » sera installé en amont et demeurera sur place 30 jours après l'implantation.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne GIRARD-RHEULT  
Agent(e) technique en circulation  
stationnement - tp - hdu

**ENDOSSÉ PAR**

Stéphane CARON  
Chef de division

Le : 2016-12-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur

CA : 40.08

2017/01/17 19:00



Cet article n'est pas disponible puisqu'il sera  
livré séance tenante